



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF

Rapport du jury

Session 2022

Introduction

Le CAFIPEMF est le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

La session 2022 a mis en œuvre pour la première fois de nouvelles épreuves telles qu'elles découlent de l'arrêté du 4 mai 2021. Les candidats se voient proposer un accompagnement de 5 semaines qui vise à leur permettre de cerner les enjeux du métier de formateur et de s'approprier les compétences nécessaires. L'examen comporte désormais deux épreuves d'admission qui se succèdent dans un délai de 2 mois. Des mesures transitoires ont permis aux candidats qui avaient obtenu leur admissibilité aux sessions précédentes relevant de l'arrêté du 20 juillet 2015 de passer les épreuves d'admission.

La visée du présent rapport est double :

- Il rend compte de la session 2021-2022 aux membres du jury, aux candidats et à leurs formateurs.
- Il dégage des conseils pour les candidats de la session 2022-2023 pour leur permettre de s'engager sur leur parcours de formation dans les meilleures conditions.

Plan

1- <u>Cadre réglementaire</u>	P 4
1-1- <u>Textes</u>	
1-2- <u>Organisation des épreuves</u>	
2- <u>Statistiques de la session 2022</u>	P 5
3- <u>Observations du jury</u>	P 6
3-1- <u>Epreuve 1 d'admission</u>	P 6
<u>Séquence 1</u> : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe	
<u>Séquence 2</u> : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'enseignement observé.	
3-2- <u>Epreuve 2 d'admission</u>	P 7
<u>Séquence 1</u> : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe.	
<u>Séquence 2</u> : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné en présence du jury.	
<u>Séquence 3</u> : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1	
<u>Séquence 4</u> : entretien du candidat avec le jury	
4- <u>Conseils du jury</u>	P 10

1- Cadre réglementaire

1-1-Textes

CAFIPEMF version 2021

- Arrêté du 04 mai 2021 : NOR : MENH2104772A, JORF n°0105 du 5 mai 2021, Texte n° 8
- Circulaire du 19 mai 2021 : NOR : MENE2115553C, MENJS - DGESCO C1-2

CAFIPEMF version 2015

- Arrêté du 20 juillet 2015 ; décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ;
- Circulaire n°2015-109 du 21-7-2015, MENE1414093C, BOEN n°30 du 23-05-2015

1-2-Organisation des épreuves

Le jury se prononce sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants du 1er degré au regard du référentiel des compétences du formateur :

- À l'issue de la première épreuve d'admission, le jury renseigne la grille d'évaluation et positionne le candidat par une note chiffrée sur une échelle de 0 à 20 points.
- À l'issue de la seconde épreuve d'admission, le jury renseigne la grille d'évaluation et positionne le candidat par une note chiffrée sur une échelle de 0 à 20 points.

A l'issue des 2 épreuves d'admission, le jury dresse la liste des candidats admis par ordre alphabétique. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 10 points à chaque épreuve.

Parmi ceux ayant obtenu une admissibilité lors d'une session précédente et demandant à passer les épreuves selon l'arrêté du 20 juillet 2015, le jury dresse la liste des candidats admis par ordre alphabétique. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à douze points sur vingt et la moyenne dans chacun des domaines de compétences évalués.

Modalités des 2 épreuves d'admission de la circulaire n°2015-109 du 21-7-2015 :

Epreuve n°1 : L'épreuve de pratique professionnelle consiste :

- soit en une analyse de séance dans le cadre de l'accompagnement d'un étudiant inscrit en master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », d'un fonctionnaire stagiaire ou d'un enseignant néo titulaire ;
- soit en l'animation d'une action de formation auprès d'un groupe en formation initiale ou continue, suivie d'un entretien avec le jury.

Dans les 2 cas, cette épreuve est suivie d'un entretien avec le jury. Durée : 60 à 90 minutes, 30 minutes d'entretien.

Epreuve n°2 : Mémoire professionnel

Soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation. Durée : 45 minutes dont 30 minutes d'entretien.

2- Statistiques de la session 2022

Une journée académique d'harmonisation s'est tenue le 05 janvier 2022 pour permettre aux jurys de s'accorder sur les critères d'évaluation retenus pour les 2 épreuves d'admission (grilles d'évaluation en annexe de la circulaire du 19 mai 2021) et pour l'épreuve d'admission des candidats déclarés admissibles au cours d'une précédente session.

	ADMISSION régl.2015				ADMISSION régl.2021			
	Inscrits	Présents	Reçus	%*	Inscrits	Présents	Reçus	%*
Finistère	2	2	2	100%	12	10	3	30%
Sans option	2	2	2	100%	12	10	3	30%
Arts visuels								
EPS								
Ed. Musicale								
Enseignement en maternelle								
Langues et cultures régionales								
LVE								
Enseignement et numérique								
Côtes d'Armor	3	3	3	100%	14	14	9	64%
Sans option	1	1	1	100%	14	14	9	64%
Arts visuels								
EPS	1	1	1	100%				
Ed. Musicale								
Enseignement en maternelle								
Langues et cultures régionales								
LVE								
Enseignement et numérique	1	1	1	100%				
Morbihan	7	7	4	57%	3	3	2	67%
Sans option	3	3	2	67%	2	2	1	50%
Arts visuels					1	1	1	100%
EPS								
Ed. Musicale	1	1	1	100%				
Enseignement en maternelle								
Langues et cultures régionales	1	1	0	0%				
LVE								
Enseignement et numérique	2	2	1	50%				
Ille-Et-Vilaine	9	9	6	67%	22	19	12	63%
Sans option	5	5	3	60%	22	19	12	63%
Arts visuels								
EPS	1	1	0	0%				
Ed. Musicale								
Enseignement en maternelle	2	2	2	100%				
Langues et cultures régionales								
LVE								
Enseignement et numérique	1	1	1	100%				
TOTAL	21	21	15	71%	51	46	26	57%

Le CAFIPEMF est une certification exigeante. Il est recommandé aux enseignants de ne se présenter que lorsqu'ils sont prêts à s'engager dans sa préparation. L'échange mené avec l'IEN lors de sa visite revêt donc une grande importance pour adopter un recul réflexif sur la candidature. L'enseignant peut ainsi prendre une décision plus éclairée selon la pertinence d'une inscription dès l'année en cours ou au contraire, de l'opportunité d'un report.

3- Observations du jury

Ce chapitre se concentre sur les nouvelles modalités de la circulaire du 19 mai 2021. Les candidats ayant conservé leur admissibilité avant la session 2022 ont passé la nouvelle épreuve 2 comme ceux qui se présentaient pour la première fois à cette certification. Les candidats passant les épreuves de spécialité étaient trop peu nombreux pour que le jury puisse tirer des observations générales. Aucun candidat ne s'est présenté à l'épreuve 1 aménagée pour les directeurs déchargés de classe et les enseignants exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique.

3-1 Epreuve 1 d'admission

Séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe. Durée : 60 minutes.

Sur le plan de l'organisation, il est utile de prévoir un dossier de contextualisation par membre du jury pour l'éclairer sur la séance, la séquence, le contexte de l'école et de la classe (sa diversité, ses particularités, etc.). La clarté et la concision du document sont incontournables pour que le jury puisse prendre rapidement connaissance des caractéristiques de la situation d'enseignement et d'apprentissage. L'espace pour installer le jury dans la classe doit être anticipé. De même, une salle doit être réservée dans l'école pour l'entretien à l'issue de la séance. Il est conseillé de bien vérifier le matériel nécessaire aux élèves avant l'épreuve. Il faut éviter de manière générale toute improvisation organisationnelle.

Les grilles d'évaluation en annexe de la circulaire du 19 mai 2021 ont donné au jury un cadre d'évaluation harmonisé. Elles peuvent également servir de repères aux candidats pour prendre un recul réflexif sur leur pratique professionnelle afin d'en dégager les forces (points d'appui) et des registres d'évolutions.

Penser, concevoir, élaborer. Les meilleurs candidats ont su positionner leur séquence dans un parcours d'apprentissage en référence aux programmes et aux recommandations institutionnelles. Le cumul de références est inutile lorsqu'il n'éclaire pas le jury sur les choix du professeur. L'attendu est classique : une cohérence entre les objectifs d'apprentissage et la tâche des élèves ; l'anticipation d'un étayage tenant compte de la diversité des acquis et des besoins. L'emploi de l'outil numérique, s'il existe, doit répondre à un enjeu d'apprentissage en rapport avec la séance que l'enseignant doit pouvoir identifier. S'il n'est pas demandé que le candidat soit un spécialiste de l'enseignement de la maîtrise de la langue ou des mathématiques, il est recommandé de prendre le temps de bien s'informer sur la didactique convoquée par le champ d'apprentissage de la séance présentée pour être en mesure d'éclairer le jury sur les choix effectués et échanger avec lui sur les difficultés rencontrées par les élèves.

Mettre en œuvre, animer, communiquer. Les compétences attendues orientent vers une situation d'enseignement dans laquelle les élèves échangent entre pairs et développent une autonomie dans la recherche d'aides, à l'opposé d'un positionnement frontal de l'enseignant qui entrave les interactions. Est évaluée également la capacité de l'enseignant à rendre lisible et explicite sa pratique tel qu'un formateur devrait le faire pour des professeurs en formation initiale qui observeraient la séance

Accompagner. Il est attendu que le sens des activités soit explicite pour les élèves tant par leur compréhension de ce qu'ils doivent réussir que de leur identification des apprentissages qu'ils doivent développer. Trop de candidats ne préparent pas assez les consignes et l'étayage pour les faire comprendre.

Observer, analyser, évaluer. La capacité du candidat à échanger avec les membres du jury sur les difficultés rencontrées par les élèves dépend des moyens qu'il a mis en œuvre pour s'assurer de sa capacité à les observer, à échanger avec eux. Il est attendu que l'enseignant montre sa capacité à évaluer en situation les réussites et les erreurs des élèves et procéder aux rétroactions nécessaires. Les meilleurs candidats font preuve d'une méthodologie dans leur prise d'indices mettant en avant une compétence attendue d'un formateur. Leur capacité à exploiter les erreurs atteste leur maîtrise didactique des apprentissages en cours.

Séquence 2 : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'enseignement observé. Durée : 60minutes.

Il ne s'agit ni d'un rendez-vous de carrière, ni d'une inspection. Le candidat est en démarche active ; il doit éviter de donner l'impression que le jury le dérange par ses questions. Il est attendu d'un futur formateur qu'il adopte une posture distanciée sur ses choix et sur le déroulement en classe pour développer une analyse structurée et hiérarchisée de sa séance. On ne saurait se satisfaire d'une simple description des modalités. Il s'agit de mettre la séance en perspective au sein de la séquence d'apprentissage, de comparer le réalisé au regard du prévu, d'évoquer les obstacles et d'envisager ce que l'on modifierait, ce qui est perfectible. Cette capacité s'exerce. Elle exige une maîtrise méthodologique minimale. Pour faciliter, cette prise de hauteur, il est conseillé d'approfondir ses connaissances à propos du domaine d'enseignement abordé par la séquence afin d'explicitier les choix didactiques et pédagogiques opérés lors de la préparation.

De plus, les meilleurs candidats sont capables de prendre en compte les remarques du jury pour concevoir des propositions différentes en étayant leurs choix sur les résultats de la recherche et les recommandations institutionnelles. Les besoins des élèves, notamment ceux dont les apprentissages sont fragiles, constituent une part importante des échanges.

Enfin, aucun jury ne tente de déstabiliser le candidat. Il cherche en revanche à établir un dialogue constructif. La capacité de l'enseignant à entrer dans un échange réflexif et apaisé est appréciée en tant que compétence essentielle du formateur.

3-2 Epreuve 2 d'admission

Cette épreuve a été passée à la fois par les candidats qui se présentaient la première fois au CAFIPEMF sous les modalités de la circulaire de 2021 et par ceux qui avaient été admissibles lors de sessions antérieures sous la modalité de la circulaire 2015.

Cette épreuve est difficile car elle engage le candidat dans un nouveau positionnement vis-à-vis d'un collègue et exige une technicité minimale. Elle reproduit un moment clé du métier de formateur qu'il est utile de découvrir ou de pratiquer lors du stage d'observation et de pratique accompagnée.

Séquence 1 - observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe. Durée : 60 minutes.

Le candidat ne peut se contenter de rester au fond de la classe. L'observation des élèves lui permettra de prélever des informations précises et concrètes, fort utiles lors des échanges avec l'enseignant. Pour parvenir à hiérarchiser les deux ou trois points qui feront progresser la pratique de l'enseignant, il est nécessaire de savoir au préalable ce qu'il est pertinent d'observer. C'est une étape clé dans la professionnalisation du formateur qui impose la maîtrise d'une méthodologie.

Les questions du jury portent sur les 60 minutes de la séquence. Quelques candidats s'isolent trop tôt pour la préparation de l'entretien en se privant de l'observation des 15 dernières minutes, or le déroulement d'une toute

fin de séance apporte des informations sur les préoccupations de l'enseignant à rendre apparent ce qui était à apprendre et comment/quand cela va se poursuivre en sollicitant plus ou moins les élèves.

Séquence 2 - analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné en présence du jury. Durée : 30 minutes.

La mise en confiance du professeur en début d'entretien peut passer par des remerciements pour s'être prêté à cet exercice, le rappel du contexte de celui-ci et de ses limites. La clarté et la bienveillance vis-à-vis de l'enseignant doivent être continues. Cet engagement de l'échange peut donner si besoin l'occasion d'avoir une connaissance de la situation professionnelle de l'enseignant (contexte d'exercice à temps plein avec la classe ou pas, travail avec des acteurs...).

La conduite de l'entretien passe par la mise en exergue de points forts de la pratique et par la construction partagée d'axes de progrès. Il faut écarter les pistes qui ne seraient pas à la portée du professeur. Certains candidats abordent de trop nombreux points, ce qui sature l'attention du collègue observé. Les sujets de réflexion doivent être hiérarchisés pour orienter l'enseignant sur des priorités. Les concepts évoqués doivent être en rapport avec le domaine d'apprentissage de la séance pour éviter de s'enfermer dans une démarche réflexive artificielle.

Les conseils doivent s'appuyer sur le cheminement de l'enseignant à partir des éléments prélevés au cours de l'observation de la séance et les propos du professeur. Il est important de laisser à celui-ci le temps d'intégrer les remarques et de s'exprimer. Un écueil consiste à vouloir en dire trop et à négliger le point de vue de son interlocuteur. Le jury est attentif à la capacité que montre le candidat à engager l'enseignant dans l'analyse et à s'assurer de sa bonne compréhension par la verbalisation.

Des « micro-synthèses » permettent au candidat de baliser régulièrement les enjeux des échanges et les conclusions sur lesquelles ils débouchent. De même, on ne peut que recommander la préparation de phrases conclusives pour achever l'entretien.

Séquence 3 -Production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1.

La clarté et la concision du rapport conditionnent la capacité de son destinataire à en prendre connaissance, à se rappeler la démarche réflexive de l'entretien et à mettre en perspective une démarche d'amélioration à partir de la confiance que lui confère la présence de points forts.

Si la contrainte d'un format limité à deux pages a été respectée, certains candidats ont réduit la taille des caractères jusqu'à rendre leur écrit difficilement lisible. Un tel document reste néanmoins trop dense en informations pour être utile à l'enseignant. Une trop grande exhaustivité traduit une difficulté à sélectionner les priorités dans les besoins de progrès. D'autres rapports étaient insuffisamment organisés pour aider la lecture de l'enseignant et faciliter sa compréhension. Les candidats doivent donc veiller à la structuration du document pour faciliter son appropriation : les points abordés doivent y apparaître de façon ordonnée et catégorisée. La qualité rédactionnelle est valorisée. On évitera donc des phrases trop longues, l'absence d'enchaînement logique.

Les éléments contenus dans le rapport doivent correspondre aux propos de l'entretien. Il est utile de référer chaque observation à un contexte précis de la classe pour étayer la compréhension de l'enseignant. Comme l'entretien, le rapport doit contenir une analyse et non une simple description de la pratique de l'enseignant. Il faut se garder en particulier de remarques génériques, non personnalisées, qui pourraient convenir à un grand nombre d'enseignants et à bon nombre de séances.

Un équilibre est à trouver entre l'absence de tout apport théorique pour étayer les conseils apportés et l'accumulation de références qui peut illustrer une connaissance insuffisante de leur contenu pour discerner ce qui est utile à l'enseignant. Toute proposition doit être introduite en lien avec un usage et à un objectif.

Séquence 4 -Entretien du candidat avec le jury ; durée : 60 mn

Les 4 semaines qui séparent cette dernière partie de l'épreuve 2 des séquences 1 et 2 (observation d'une séance en classe et entretien avec l'enseignant) imposent une bonne mémoire. On ne peut que conseiller au candidat de noter le soir même de la séance tous les éléments de la séance en classe pour préparer cet entretien, notamment pour être en mesure de justifier la sélection des axes de réflexion partagés avec l'enseignant et figurant dans le rapport.

Comme lors de l'entretien de l'épreuve 1, le jury cherche à réfléchir avec le candidat et à faire évoluer son point de vue lorsque c'est nécessaire. Il s'agit d'être en capacité de faire émerger des compétences du "formateur en gestation". Cette dernière séquence débute par une invitation du jury à présenter une analyse personnelle de quelques minutes sur le déroulement de l'entretien avec l'enseignant et la rédaction du rapport. Les questions viennent ensuite.

Penser, concevoir, élaborer. Cette séquence permet au jury d'évaluer la capacité de conduire une analyse distanciée de l'entretien : identification des moments clés (temps forts/faibles) de la séance observée ; interprétation de ces moments clés ; repérage d'une compréhension des conseils formulés.

La maîtrise de quelques références didactiques et pédagogiques sur le domaine abordé lors de la séance permet au candidat d'étayer son argumentation. Le candidat doit garder à l'esprit que seuls l'échange formatif et le rapport sont discutés lors de cette épreuve. L'entretien ne porte pas sur la séquence menée par l'enseignant observé et la posture professionnelle de celui-ci.

Mettre en œuvre, animer, communiquer. L'envie d'être dans un échange est déterminante dans la fonction de formateur. Le candidat doit pouvoir écouter et prendre le temps de problématiser la question posée avant de répondre. Une attitude rigide ou défensive témoigne d'une agilité intellectuelle insuffisante. De même, un ancrage sur des certitudes est contraire au recul réflexif nécessaire pour cheminer dans un raisonnement.

Il faut se rappeler que dans les deux épreuves, l'évaluation de chacune des deux séquences est indépendante l'une de l'autre. Quand bien même, les remarques du jury révéleraient que l'analyse partagée avec l'enseignant comportait des failles et que le rapport pouvait être amplement amélioré, il est toujours possible pour le candidat de montrer un potentiel de futur formateur lors de cette dernière séquence.

Il s'agit d'un entretien professionnel. Le candidat doit donc adopter une posture adaptée en se gardant de montrer un détachement ou une aisance familière, en veillant à la façon de se tenir et de s'exprimer. Ne pas regarder le jury, regarder souvent vers la porte, être assis de côté (prêt à partir), répondre trop vite, sont des attitudes qui révèlent une aisance insuffisante à endosser les futures missions du formateur.

Accompagner. Le format d'une heure laisse le temps au jury d'ouvrir sur des sujets qui s'éloignent de l'entretien avec le professeur et du rapport. Il est donc utile d'anticiper une projection sur les autres cycles d'apprentissages, sur la formation d'enseignants néo-titulaires ou expérimentés, sur le contexte institutionnel, sur le fonctionnement collectif d'une équipe enseignante dans le cadre partenarial de l'école. Le jury pourra ainsi évaluer la capacité du candidat à adapter son accompagnement à la diversité des enseignants et à celle des contextes scolaires et des situations de formation. L'identification de ses propres besoins de formation, la volonté d'actualiser sa posture au regard des orientations institutionnelles et des avancées de la recherche sont des attendus du formateur qu'il soit en devenir ou bien expérimenté.

Observer, analyser, évaluer. L'entretien exige une prise de hauteur sur la conduite de l'entretien et la rédaction du rapport. Il doit donc donner lieu à un échange professionnel riche, attestant des compétences professionnelles requises et de la maîtrise des connaissances de la pédagogie ou de la didactique du domaine d'apprentissage et du contexte institutionnel de l'école.

4- Conseils du jury pour la session 2022/2023 du CAFIPEMF

Le passage du CAFIPEMF constitue une transition professionnelle importante qui donne un accès à de nouvelles perspectives de métiers au sein de l'enseignement du premier degré. Il convient par conséquent d'accepter de changer et d'évoluer tout au long de cette année pour passer les épreuves, en se positionnant véritablement en tant que futur formateur.

Afin d'amorcer cette évolution, il est recommandé de solliciter l'équipe de circonscription et de travailler avec elle bien en amont du stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) pour :

- suivre un conseiller pédagogique en visite d'observation ;
- proposer sa contribution à la préparation d'une animation pédagogique ;
- participer à une réunion du pôle ressources ;
- tenir une place active auprès du référent lorsque l'on est mobilisé dans une constellation.

Avant la première épreuve, il serait donc judicieux et instructif de solliciter la visite d'un formateur dans sa classe après celle de l'inspecteur afin de s'habituer au questionnement sur sa propre pratique et ses choix. L'enjeu étant d'éprouver et de consolider sa capacité d'analyse. Ainsi, les seuls conseils pour définir le contenu de la séance de classe ne peuvent suffire.

L'arrêté du 4 avril 2021 sur le CAFIPEMF supprime la rédaction d'un mémoire. Il est cependant indispensable de s'outiller du point de vue didactique dans le domaine et le cycle de l'épreuve (français ou activités langagières ; mathématiques ou construction du nombre) afin d'étayer son propos et le soutenir. Les guides sur le site Eduscol constituent une base minimale qu'il faut approfondir par d'autres lectures. Pour être en mesure de distiller des éléments théoriques précis et adaptés au cours des entretiens, il est recommandé de tenter de convoquer les références théoriques en lien avec votre pratique de classe dès le début de votre démarche de formation vers le CAFIPEMF puis de les approfondir.

Au cours des entretiens avec le jury, il faut accepter la controverse, le débat. Il convient de rester honnête, de ne pas chercher la réponse qui ferait plaisir au jury. Celui-ci n'attend pas les réponses d'un formateur chevronné. Il souhaite vérifier qu'une posture de formateur est bien en construction.